



L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Dépôt du projet de loi concernant les soins de fin de vie

« Une avancée majeure pour la reconnaissance des droits de la personne »

- Claude Leblond, T.S.

(Montréal, 12 juin 2013) - Alors que la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Véronique Hivon, dépose aujourd'hui son projet de loi concernant les soins de fin de vie, le président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, M. Claude Leblond, T.S. considère que cette journée passera à l'histoire : « L'acceptation du principe qu'une personne, dans certaines circonstances bien précises, puisse réclamer et obtenir, pour elle-même, une aide médicale active et balisée pour mourir constitue une avancée majeure pour la reconnaissance des droits de la personne et il faut s'en réjouir ».

En phase avec la société québécoise

M. Leblond, qui a participé et suivi de près les travaux de la Commission spéciale sur la question de mourir dignement en tant que travailleur social et président de l'OTSTCFQ, croit que la société québécoise est prête à reconnaître cette autre manifestation du droit d'une personne à prendre elle-même les décisions qui la concerne, lorsqu'elle y consent de façon claire et répétée et que la fin de vie est inéluctable. « L'aide médicale active et balisée à mourir n'est pas une alternative aux soins palliatifs; elle doit faire partie, avec les soins palliatifs, de l'offre de soins de fin de vie disponibles et accessibles aux personnes qui en sont arrivées à cette dernière étape de leur vie ».

Une victoire comparable au droit des femmes à l'avortement

« Les femmes ont mis des années à faire reconnaître leur droit fondamental de mettre un terme à une grossesse non désirée. Lorsqu'il sera acquis, le droit de recourir à une aide médicale active et balisée pour mourir représentera à mon sens une victoire comparable au niveau de la reconnaissance des droits d'une personne à son autonomie et à son intégrité. C'est dans ce contexte que l'expression mourir dans la dignité prendra tout son sens », a conclu Claude Leblond.